



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué fédéral suite au lancement du « Grenelle de la Mer » et à l'arbitrage du Premier ministre sur la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral

1) **Une première étape du processus du Grenelle de la mer** lancé par Jean Louis BORLOO le 27 février 2009, vient de s'achever par la remise des 4 rapports au ministre d'Etat, le 9 juin 2009 ; le processus de consultation s'ouvre sur l'organisation des réunions publiques en régions dite les « Grenelle de la mer régionaux » en cours jusqu'à la fin du mois de juin ; la dernière étape de négociation s'engagera par les tables rondes finales en début juillet avec les participants des 5 collèges (Etat, Collectivités territoriales, les professions, les associations et les syndicats) .

A partir de ces travaux d'échanges et de confrontation important entre les participants pendant deux mois, il ressort des orientations et dispositions qui sont à présent soumises à l'arbitrage en table ronde finale.

De façon générale, elles poussent à privilégier des actions fortes dans les domaines d'intervention de l'Etat en mer et sur le littoral ; celles-ci ont des conséquences sur les orientations et moyens du secteur public maritime notamment sur l'organisation et les activités des services maritimes du MEEDDAT. En effet, les éléments des rapports affirment la nécessité du caractère intégré de la politique maritime et du littoral, de renforcer la maîtrise publique et d'imposer la responsabilisation sociale et environnementale des entreprises, des donneurs d'ordre et de la puissance publique.

2) **Sans attendre la négociation des tables rondes finales, le Premier ministre vient de donner un arbitrage en date du 15 juin 2009 sur la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral.**

Cet arbitrage de cadrage affirme que les services de l'Etat seront à la fois organisés au niveau interrégional et avec leur déclinaison au niveau des départements au sein des futures Directions départementales des Territoires et de la Mer, en cours de constitution.

La Fédération de l'Équipement-Environnement CGT s'étonne de cette décision précipitée qui vient clore le débat au sein du Gouvernement, mais laisse les **personnels dans la plus totale interrogation sur leur organisations de travail, moyens et effectifs**, sans avoir été consultés jusqu'à présent sur la réforme.

Certes, reçu par le Directeur adjoint du cabinet du ministre le lundi 22 juin, on nous apprend que ce n'est qu'un cadrage (que la CGT ne partage pas car nous avons fait valoir une proposition visant à l'intégration des services dans les organisations actuelles du MEEDDAT plutôt que de création de nouvelles structures administratives n'apportant pas de lisibilité et manquant de simplification et sommes toutes plus complexes) et que tout, y compris la dénomination des services, reste à définir et à engager concrètement par des décrets à venir à la rentrée.

Nous rappelons que cette réforme intervient en contradiction avec les engagements du ministre, suite à l'intervention de la CGT le 24 juin et confirmation par lettre du cabinet en date du 29 juin 2009 **demandant l'ouverture du dialogue social** sur la réforme afin de **tenir compte des conséquences du Grenelle de la mer** sur les prérogatives, activités, organisation pertinente et conditions de fonctionnement de l'outil public chargé de mettre en œuvre la nouvelle stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Nous avons dénoncé cet arbitrage dans la logique de la RGPP et de réforme de l'Etat, de contraction des moyens publics, l'organisation et les moyens des services déconcentrés du MEEDDAT qui sont en pleine tourmente et profondément déstabilisés par les réductions drastiques des effectifs (moins 1500 ETP en 2009 dont 190 ETP dans les domaines du contrôle de sécurité des navires et de la pêche alors qu'il en faudrait + 30 ETP pour satisfaire les obligations Européennes du contrôle de sécurité des navires pour 2012 et l'abandon des activités d'ingénierie publique concurrentielle qui concerne 3200 postes) et les réorganisations –fusions de services et mutualisations ouvrant de plus en plus la voie aux externalisations et privatisation de certaines activités sur fond de désengagement financier de l'Etat.

C'est bien là la traduction du manque total de dialogue social.

3) Et maintenant ?

Jusqu'à la réunion du CTPM consacré à la mer et littoral qui aura lieu en octobre 2009 et qui est la seule instance représentative des personnels concernés pas ces questions communes maritime, à la mer et au littoral, la CGT a demandé que l'ensemble des personnels sur le terrain soit consulté afin de faire un état des lieux et une analyse des impacts de cette réforme. A l'appui de cela le CTPM devra examiner les organisations et moyens en regard des engagements du Grenelle de la mer pour répondre aux besoins des outils publics de mise en œuvre de la politique maritime et littoral de la France.

Nous avons demandé que des dispositions soient prises pour engager ces consultations dès maintenant.

Pour les personnels inquiets des organisations de travail et de la réponse aux besoins des services opérationnels et de proximité sur les façades maritimes y compris l'encadrement mis devant le fait accompli, la circulaire du Premier ministre en date du 15 juin 2009, outre qu'elle n'apporte pas la lisibilité tant attendue des partenaires du Grenelle de la mer, **va avoir pour conséquence la production des organigrammes des services et des emplois.** Dans cette précipitation de boucler les ébauches pour le 8 juillet !!, il est à déplorer qu'aucun organigramme ne pourra être soumis à la moindre consultation des représentants des personnels des services actuels.

On ne prend pas le chemin d'une cohérence attendue au niveau des nouveaux périmètres d'intervention des implantations territoriales prévues faute de visibilité pour les personnels et l'encadrement. **Nous refusons les organisations à « géométrie variable » ! et exigeons un cadrage national.**

Pire, les personnels risquent d'être les variables d'ajustement dans ces organisations décidées sans eux au détriment de leurs organisations et conditions de travail et des responsabilités qu'ils exercent actuellement voire de leurs conditions sociales et rémunération. Les mutualisations et arbitrage de moyens financiers du programme « sécurité et affaires maritimes » sont des enjeux sociaux importants et des conséquences sur les moyens humains et matériels de fonctionnement.

La CGT demande qu'aucune organisation de travail ne soit sacrifiée par les mutualisations qui sous –tendent la réforme ni qu'aucune mobilité ne soit imposée et exige que soient pris en compte les besoins de revalorisation des parcours professionnels par la reconnaissance des qualifications et la garantie des régimes indemnitaires harmonisés par le haut.

La CGT va engager auprès des personnels une campagne de mobilisation comme elle l'a déjà fait avec la Pétition nationale portant l'exigence d'un grand service public maritime.

Montreuil le 23 juin 2009